

<https://rouen-nord.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article366>



Notre école, faisons la ensemble

- l'école - Projet d'école -



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Date de mise en ligne : samedi 28 janvier 2023

Copyright © Circonscription de Rouen Nord - Tous droits réservés

Une opportunité à saisir pour favoriser les initiatives locales utiles aux élèves

Dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est désormais indispensable de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

Tels sont les objectifs des concertations locales qui se déploient à partir de ce mois d'octobre dans les écoles, collèges et lycées volontaires, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes, portée par une dynamique collective.

Ces concertations sont ouvertes sur tout le territoire français aux personnels, aux familles, aux élèves, ainsi qu'aux élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu économique local, etc.

Dans chaque académie, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

Cette démarche est composée de trois étapes facultatives, distinctes l'une de l'autre.

Première étape : la concertation initiale

Sur la base de constats partagés avec l'ensemble des partenaires et acteurs éducatifs, cette première étape permet de faire émerger des idées d'évolution ou de transformation.

Deuxième étape : l'élaboration d'un projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves

Elle vise à élaborer ou simplement adapter un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école.

Troisième étape : le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique

Les écoles et établissements qui le souhaitent et dont le projet nécessite un soutien financier bénéficient d'un accompagnement de la part des autorités académiques et de crédits du Fonds d'innovation pédagogique.

Pour rappel, cette initiative est précisée sur le [site du ministère](#). Un guide d'accompagnement est également disponible (joint à cet article).

Il existe là indéniablement une réelle opportunité à saisir tant dans le travail préparatoire à l'évaluation d'école, dans la construction du futur projet d'école que dans la réorientation de celui en cours. Sans entraver l'initiative qui demeure locale, l'équipe de circonscription est en appui des écoles qui souhaiteraient s'y engager.